



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 8 DECEMBRE 2025

RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FÊTES à 18 H 00

Convoqué le : 13/11/2025

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE PONZO, Ernst LOPES CARDOZO, Michele BONIN

En visio : Dorothée BÖLLING

Excusés : Emile MALLET

Avant d'aborder l'ordre du jour, Le Maire rappelle que ce Conseil a été reprogrammé après l'annulation du Conseil convoqué pour le 27 Novembre dernier mais qui a dû être annulé en raison d'un nouvel éboulement dans les gorges sur la RD 94.

Il remercie également Mme Monnier, notre secrétaire de Mairie, pour sa présence en début de réunion afin de nous présenter les grandes lignes du Plan Communal de Sauvegarde.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24/09/2025 :

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du Mercredi 24 Septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Aurore Monnier présente les grandes lignes de ce plan en rappelant qu'en cas de problème majeur, la Commune constitue le premier maillon de l'organisation générale de la sécurité civile. Ce plan est destiné à renforcer la préparation des territoires aux crises futures pour permettre de mieux faire face aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure. Elle reprend ensuite point par point afin de pouvoir commencer à remplir les cases mais l'opération s'annonce fastidieuse. Le Maire propose donc de recueillir l'avis des Conseillers sur le sujet puis d'en faire la synthèse hors réunion. Plusieurs Conseillers font remarquer qu'il est important de demander l'avis des gens avant de les citer dans les listings aussi bien pour les personnes à secourir que pour les personnes aptes à porter secours. D'un



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

autre côté, Ernst Lopes Cardozo a travaillé le document en amont et propose de conduire la synthèse à venir. Les Conseillers, à l'unanimité, retiennent sa proposition.

2 – CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR NOS AINÉS ET POUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

Marie Body et Gerard Nelh, adjoints, proposent de reconduire ce qui s'est fait les années précédentes à savoir

- Cadeau à nos aînés de 80 ans et plus avec un budget de 80 € pour une personne seule et 120 € pour un couple. Ils proposent de faire les achats à Super U Verclause.
- Cadeau pour le personnel pour un montant de 100 € par personne ainsi que pour Mme Perrouse qui, cette année encore, a beaucoup œuvré pour le fleurissement du village. Ces cartes de 100 € seront prises à Intermarché Nyons.

L'ensemble représente un budget de 920 €.

Jérôme Plantevin, Adrien Donzet et Louis Mege, tous trois producteurs locaux proposent de mettre gratuitement dans chaque colis un de leur produit.

Après avoir remercié les trois producteurs, les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

3 – POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS AU CIMETIERE DE LEOUX :

Suivant les décisions prises lors des derniers Conseils, le Maire a demandé un devis à Sébastien Aumage pour les travaux prévus au cimetière de Léoux. La proposition de l'entreprise Aumage est de 5992 € HT pour la construction du parking et la réfection des allées intérieures tel que prévu. Le Maire précise que ce prix lui semble très correct et le Conseil donne son accord à l'unanimité. Travaux prévus début 2026.

4 – POINT SUR L'EXTENSION DU CIMETIERE DU PRE DU JAS :

Les actes pour cette transaction entre Mr Ravaldel et la Commune sont en cours de rédaction auprès de Mme Richard, rédactrice juridique. Leur enregistrement sera long : il faudra donc demander une autorisation à Mr Ravaldel pour pouvoir faire les travaux en attendant le retour définitif des actes visés par le service de la publicité foncière. Pour la récupération de la parcelle C 156 et suivant la procédure « bien sans maître », la CCID s'est réunie Jeudi dernier 4 Décembre et le compte rendu de cette réunion a été transmis à Mme Richard. Pour les travaux de terrassement prévus pour cette extension, le Maire propose de demander un devis à Théo Plantevin, jeune entrepreneur installé au village. Les Conseillers donnent leur accord.

5 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEE PAR LOUIS MEGE :

Le Maire informe le Conseil qu'une demande de permis de construire a été déposée par Louis Mege sur une de ses parcelles à l'Echaillon (cadastrée C 650) pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque de 1600 m². Le projet est en cours d'instruction par le service ADS et le Maire doit transmettre « l'avis du Maire », document nécessaire au dossier. Après des



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

précisions demandées au pétitionnaire, membre du Conseil, le Conseil donne un avis favorable. Louis Mege, concerné, s'abstient.

6 – REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LE MAIRE :

Le trésor public demande une délibération du Conseil Municipal pour pouvoir rembourser des frais engagés par le Maire pour la Commune. Il s'agit :

- La table ronde et les 2 chaises installées sous le soustet à côté de la Mairie : 105.97 €
- Un petit meuble installé dans la Mairie : 67.90 €
- 3 repas lors d'un déplacement à Valence avec Gérard Nelh et Emile Mallet : 48.02 €

Les Conseillers donnent leur accord.

7 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT :

Comme chaque année, le Conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette délibération permettra de payer les factures d'investissement en début d'année avant le vote du budget 2026. Accord à l'unanimité du Conseil.

8 – DELIBERATION POUR ENCAISSER UN CHEQUE DE 80 € :

Mme Lacaze, habitante du village, a utilisé la salle des Fêtes pour un anniversaire le 27 Septembre dernier. Conformément au tarif en vigueur, elle nous a fait passer un chèque de 80 € qui est à encaisser. Le Conseil donne son accord.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- **CU déposé par Mme Cominale et Mr D'Hoest** : Laura Cominale et Tijds D'Hoest, nouveau propriétaires de la ferme Laget, ont déposé un CU qui a été refusé. La demande portait sur la création d'un logement attenant au bâtiment existant d'une surface autorisée mais ce projet doit être une extension de l'habitation et non pas la création d'un nouveau logement.

- **Clés de l'Eglise St Pierre**: Suite au décès de Martine Plantevin, son fils Jérôme a ramené en Mairie le jeu de clés de l'Eglise St Pierre qu'elle détenait. Les responsables de la paroisse les ont désormais confiés à Alexia Carr.

- **Délabrement de la Maison Ricard à Léoux** : Dorothee Bölling rappelle une nouvelle fois le problème de la Maison Ricard à Léoux qui se délabre de plus en plus créant des désordres sur les bâtiments mitoyens. Le Maire rappelle qu'il appartient d'abord aux propriétaires mitoyens de mettre en demeure la famille Ricard de sécuriser le bâtiment mais néanmoins, il va se renseigner pour connaître la procédure.

La séance est levée à 19 H 30